



Nicolas Hulot,
ministre d'État, ministre de la
Transition écologique et solidaire

Jacques Mézard,
Ministre de la Cohésion des
territoires

Elisabeth Borne,
Ministre auprès du ministre
d'État, ministre de la Transition
écologique et solidaire, chargée
des Transports

Paris, le mercredi 23 mai 2018

Communiqué de presse

Lancement d'un nouvel appel à programmes CEE en 2018 pour la 4^{ème} période (2018-2020)

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie, un nouvel appel à programmes est ouvert dans le but de lancer de nouvelles initiatives sur la période 2018-2020. Cet appel à programmes est mis en œuvre en soutien du Plan de rénovation énergétique des bâtiments présenté par Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Jacques Mézard, ministre de la Cohésion des territoires, le 26 avril dernier. Il accompagnera aussi la stratégie pour les mobilités élaborée par Elisabeth Borne, Ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports.

L'appel à programmes CEE porte sur les thématiques suivantes :

1. Démultiplier l'éducation aux économies d'énergie auprès des publics scolaires.
2. Sensibiliser et former aux économies d'énergie :
 - les très petites, petites et moyennes entreprises consommatrices d'énergie ;
 - les syndicats et les syndicats de copropriété ;
 - les acteurs du secteur bancaire.
3. Développer l'innovation technique pour la rénovation des bâtiments.
4. Expérimenter des opérations territoriales modèles, ambitieuses et innovantes dans leur méthodologie, afin d'activer le potentiel de massification et d'industrialisation de la rénovation, notamment pour la rénovation massive des bâtiments publics.
5. Réaliser davantage d'économies d'énergie fossile dans le secteur des transports et développer la mobilité et la logistique économes en énergie.

Une enveloppe d'un maximum 40 TWhcumac (soit environ 200 millions d'euros) est dédiée à cet appel à programmes, pour les cinq axes. Les projets peuvent être soumis pendant toute la période d'ouverture de l'appel à programmes. Ils seront instruits à l'issue des deux clôtures selon le calendrier ci-après. L'enveloppe des projets de la première vague instruite ne pourra excéder 30TWhc.

Date de clôture intermédiaire
15 juillet 2018

Date de clôture finale
1er octobre 2018

Tout acteur du secteur (entreprise, bureau d'étude, collectivité territoriale, association, bailleur social, établissement public...), éligible au dispositif CEE ou non, pouvant justifier de références ou de compétences sur le sujet, ou tout consortium constitué de tels acteurs, peut présenter un projet.

Les projets seront sélectionnés en fonction de leur degré de maturité, de leur périmètre et de leur efficacité. Le cahier des charges et le dossier de candidature sont en ligne [ici](#).

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Le dispositif des CEE, créé en 2006 repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Ceux-ci doivent ainsi promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Le 1^{er} janvier 2018, le dispositif est entré dans sa 4^{ème} période d'obligation pour une durée de 3 ans. Les actions soutenues sont importantes : depuis le début du dispositif, les CEE ont permis par exemple :

- l'installation de 1 000 000 chaudières individuelles performantes,
- l'isolation des combles, toitures ou murs de 450 000 logements,
- l'équipement de 50 000 logements en chauffe-eau solaire en outre-mer,
- la rénovation de 250 000 luminaires d'éclairage public,
- la formation à l'éco-conduite de 64 000 chauffeurs dans les entreprises,
- l'équipement de 2,5 millions de m² de serres, de systèmes de chauffage performants,
- la récupération de chaleur sur des compresseurs d'une puissance totale de 330 MW dans l'industrie.

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de M. Nicolas Hulot : 01 40 81 78 31

Service de presse de M. Jacques Mézard : 01 44 49 85 65

Service de presse de Mme Elisabeth Borne : 01 40 81 77 57